

COMMUNE D'ANDERLECHT
Collège des Bourgmestre et
Echevins
Place du Conseil, 1

B - 1070 BRUXELLES

V/Réf : 48862
N/Réf. : AVL/KD/AND-2.212/s.560
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Messieurs,

Objet : ANDERLECHT. Rue de Fiennes, 19.
Changement d'affectation en snack.

En réponse à votre lettre du 22 septembre 2014, sous référence, reçue le 1^{er} octobre, votre demande a été portée à l'ordre du jour de la séance de la CRMS du 22 octobre 2014.

La demande concerne un bien situé dans la zone de protection de l'Hôtel communal d'Anderlecht. Elle vise l'aménagement d'un snack au rez-de-chaussée.

Le dossier est très sommaire et ne documente pas la situation existante. La photo jointe à la demande semble indiquer qu'il s'agit d'une demande de régularisation. La CRMS ne s'oppose pas à la réaffectation en snack tout en demandant d'appliquer strictement le RRU.

Par contre, la photo et le plan montrent une devanture commerciale en PVC. La CRMS s'oppose explicitement à l'utilisation du PVC qui ne convient aucunement à la qualité de l'environnement bâti dans la zone de protection de l'Hôtel communal. Elle demande dès lors de démonter le dispositif en PVC et de le refaire en bois avec des profils et des dimensions adaptés au bien.

S'il y a lieu, la DMS formulera, en Commission de Concertation, des remarques et recommandations complémentaires sur le projet.

Veillez agréer, Messieurs, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

Copies à : - S.P.R.B. - D.M.S. : Mme M. Muret
- S.P.R.B. - D.U.